

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 25 JUIN 2010

Date d'envoi de la convocation : 15/06/10

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 46
Nombre de votants : 58

Exprimés : Pour : 58 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille dix, le vendredi 25 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BRISSET Franck à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur FEUARDENT Serge à Madame LENER Martine, Monsieur LESEIGNEUR Jacques à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur DENIAUX Johann à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Monsieur CAPELLE Jacques à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Madame THOMINET Odile, Monsieur LAJOIE Gilbert à Monsieur COSNEFROY Jacques.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, BRIX Henri, CHANTELOUP Denis.

N° 2010 – 037

OBJET : Patrimoine - Les Pieux – Parcelles AM 163 et AM 166 – Aménagement d'un Gymnase communautaire

Exposé

Dans le cadre des opérations « Grand Chantier » liées à la construction de l'E.P.R. de Flamanville, par délibération n° 2009-109 du 11 Décembre 2009, le Conseil Communautaire décidait de la construction d'un gymnase communautaire zone de la Fosse aux Pieux sur un terrain appartenant à la commune des Pieux.

Pour sa part, le Conseil municipal de la Commune des Pieux souhaite, toujours dans le cadre « Grand Chantier », sur cette même zone, créer un espace culturel dont les abords se situent pour partie sur un terrain communautaire.

AG250610 – Dél n° 037

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66
www.cc-lespieux.fr - ccdp@cc-lespieux.com

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour fixer les modalités rendant les deux collectivités propriétaires des terrains d'implantation des deux projets.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu la délibération n° 2008/125 du Conseil communautaire réuni le 4 Décembre 2008 portant sur la modification des statuts communautaires et notamment donnant compétence pour la création et la gestion de gymnase communautaire,

Vu la délibération n° 2009/109 du Conseil communautaire réuni le 11 Décembre 2009 portant sur la décision de créer un gymnase aux Pieux,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune des Pieux réuni le 18 Mai 2010 portant sur le projet de création d'un espace culturel,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} : demande à la Commune des Pieux la cession de la partie de la parcelle AM 163, sise zone de la Fosse aux Pieux (50340) d'une surface approximative de 5 200 m² sur une surface totale de 1 ha, nécessaire notamment à la construction d'un gymnase communautaire,

ARTICLE 2 : accepte de céder, à la commune des Pieux, une partie de la parcelle AM 166, sise zone de la Fosse aux Pieux (50340), d'une surface approximative de 384 m² sur une surface totale de 4289 m², afin de permettre de finaliser les abords de l'Espace culturel communal prévu sur la parcelle AM 163, mitoyenne de l'AM 166.

ARTICLE 3 : dit que ces cessions se feront, à titre gratuit, par acte administratif, sous seing privé et que la rédaction en est confiée à la Communauté de Communes des Pieux.

ARTICLE 4 : dit que la Communauté de Communes des Pieux fera son affaire de la publication dudit acte administratif au Bureau des Hypothèques de Cherbourg – Octeville (Manche - 50100) et que tous les frais engendrés par cette cession, notamment le salaire du conservateur des Hypothèques, seront, dans leur totalité, à la charge de la Communauté de Communes des Pieux.


ARTICLE 5 : autorise le Président et le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte administratif de cession.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

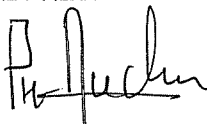
ARTICLE 7 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 09/07/2010
et publication ~~en notification~~
du : 30/06/2010



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE COMMUNAUTAIRE
Zone de la Fosse - Les Pieux (50340)
Cession de parcelles

